

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 MARS 2017

Le 17 mars deux mille-dix-sept à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Léger dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GENEAU Michel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation : 14-03-2017

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BERTRAND Alain	GENEAU Michel	RULLIER Jean-Jacques
BOUDEAUD Nathalie	ROBIN Robert	ROCHARD Cédric
FEILLEUX Christelle	METREAUD Christine	FORT Claude

Absents : Madame PEREZ Emmanuelle.

Messieurs DEFOULOUNOUX David, LAIDET Michel, TREBUCHET Gérard.

Procurations : Madame PEREZ Emmanuelle donne procuration à Monsieur BERTRAND Alain,

Monsieur DEFOULOUNOUX David donne procuration à Monsieur GENEAU Michel,

Monsieur LAIDET Michel donne procuration à Monsieur RULLIER Jean-Jacques,

Monsieur TREBUCHET Gérard donne procuration à Monsieur ROBIN Robert.

Madame METREAUD Christine a été élue secrétaire de séance.

Enregistrement par dictaphone.

Approbation de l'ordre du jour : Vote : 14/14

Le Maire déclare la séance ouverte. Ouverture de séance : 19h05.

• **Demande de subventions pour le projet de mise aux normes d'accessibilité de la salle associative, salle annexe – DETR 2017**

Le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est possible de présenter une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'accessibilité de la salle annexe subventionnables à hauteur de 40 % de la dépense totale HT.

Le dossier présenté comporte également des travaux de rénovation de la salle annexe comme la peinture, la mise en sécurité de la salle et des préaux. La dépense en est donc plus importante par rapport à ce qui avait été budgétiser en 2016.

Le Conseil Municipal décide :

- de présenter un dossier de subvention au titre de la DETR d'un montant de 64 836 euros HT soit 77 804 € TTC pour l'année 2017,
- de demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un taux de 40 % HT pour les travaux de mise aux norme d'accessibilité de la salle associative, salle annexe, soit 25 934.40 euros,
- de financer sur ses fonds propres 60 % de la dépense totale HT soit 38 901.60 €.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : ABSTENTION : 0

Madame METREAUD informe les élus que le vote du budget est fixé au 06 avril 2017 à 19h00,

Un rendez-vous est prévu avec la perception le 31 mars.

Une réunion d'information avec les membres du Conseil Municipal est fixée le 03 avril à 19h00.

Madame BOUDEAUD dit qu'elle clôture le bulletin municipal. Certaines associations n'ont pas donné d'article.

Fin de séance : 19h58

La secrétaire de séance, Madame Christine METREAUD.

Le Maire, Monsieur Michel GENEAU.